



Le 21 mai 2021

Déclaration liminaire CAPA Avancement accéléré PLP 2020-2021

M. le DRH, Mme la DPE, mesdames, messieurs,

Depuis des mois, le SNUEP-FSU avec d'autres organisations syndicales, demandent la mise en place d'un plan d'urgence pour l'Éducation. Depuis le printemps, nous réclamons des aménagements des programmes et des modalités d'examen pour les élèves de la voie professionnelle particulièrement fragilisés par la crise sanitaire.

Niant la réalité, notre ministre n'a rien voulu entendre. À un mois des épreuves et au pied du mur, il est contraint de prendre des dispositions pour aménager les examens, reconnaissant enfin l'existence de difficultés pour la session 2021.

Pour autant, le SNUEP-FSU considère ses réponses comme inadaptées et inacceptables.

Inacceptable car sur l'ensemble des épreuves ponctuelles écrites, dont l'enseignement général notamment, seules les deux meilleures notes obtenues dans 4 disciplines communes (Français, Histoire géographie, Prévention Santé environnement, éco-droit ou éco-gestion), seront retenues en Bac Pro. De fait, les deux notes les plus basses seront remplacées par la moyenne pondérée des deux notes les plus hautes. Cette usine à gaz revient, en réalité, à supprimer purement et simplement deux disciplines de la certification des baccalauréats professionnels.

Inacceptable aussi car les épreuves d'enseignement professionnel sont maintenues sans aucun aménagement. Entre demi-jauge et hybridation, le temps d'enseignement des élèves n'a pas été le même et l'équité entre les candidats n'est pas garantie.

Inacceptable toujours car les arbitrages, demandés depuis plusieurs mois par les Organisations Syndicales, sur la diminution du nombre de CCF obligatoires arrivent trop tardivement. Ce qui implique qu'en discipline professionnelle dans certaines filières : des savoir-faire fortement liés au métier ne seront pas certifiés.

Inacceptable enfin car l'oral de chef-d'œuvre en CAP n'est pas neutralisé alors que dans de nombreux établissements les conditions n'ont pas été réunies, depuis deux ans, pour y préparer les élèves de manière satisfaisante.

L'enjeu est de taille, puisqu'il doit garantir une session d'examens 2021 qui ne pénalise pas les élèves et qui ne dévalorise pas les diplômes de la voie professionnelle.

Avec le gel de la valeur du point d'indice poursuivi presque sans interruption depuis plus de 10 ans, les pertes de pouvoir d'achat sont considérables, alors que le rendez-vous salarial n'est toujours pas fixé.

D'abord envisagé au début du printemps par la ministre, celui-ci pourrait n'intervenir que début juillet !

Un tel calendrier augure mal de la possibilité de négocier réellement.

De surcroît, dans les thèmes qui seraient abordés, le pouvoir exécutif est totalement muet sur le chapitre des augmentations générales. Ce silence obstiné, en dépit des demandes réitérées de l'ensemble des organisations syndicales, est bien le signe que le gouvernement n'a aucune intention de procéder à des revalorisations du point d'indice, y compris pour 2022.

Cette situation est inacceptable !

Il est indispensable que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales où l'incontournable augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales seront examinées et prises en compte.

Réunis aujourd'hui pour examiner un tableau d'avancement accéléré déjà soigneusement calibré, nous réalisons avec désolation combien le dialogue social devient inexistant. Notre rôle se limitant dorénavant à une participation sans travail de concertation.